



CHEMIN DE LA FORESTIERE - 87400 ST LÉONARD DE NOBLAT

### ALSH PERISCOLAIRE - VILLE DE ST LEONARD DE NOBLAT

ouvert pour les 3/11 ans le mercredi matin <u>uniquement pour les enfants scolarisés à St Léonard</u> inscription : periscolaire@ville-saint-leonard.fr Mme Marie-Charlotte SANTANA

### ALSH - ESPACE JEUNES FOYER RURAL ST LEONARD DE NOBLAT

ouvert à TOUS le mercredi après midi à partir de 12h00 et les vacances scolaires

**pour les 6/10 ans :**inscription : accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr
Mme Sèverine JALOUNEIX

pour les 11/17 ans:

inscription : jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr M. Jean COLOMBET





























L'ALSH géré par le Foyer Rural Centre Social fonctionne le mercredi de 12h00 à 18h30 et toutes les vacances scolaires de 7h2O à 18h3O pour les enfants de 6 à 17

L'accueil durant les vacances scolaires se fait entre 7h20 et 9h00 et le soir entre 17h00 et 18h30.

L'ALSH périscolaire géré par la commune de de Noblat Léonard fonctionne uniquement les matins et les soirs avant et après l'école et le mercredi de 7h00 à 12h00 sans repas ou 13h30 avec repas pour les enfants de 3 à 11 ans scolarisés sur les écoles de la commune.





## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET FONCTIONNEMENT



L'accès à l'ALSH est soumis à l'inscription préalable de l'enfant au moins 2 jours avant le ler jour de fréquentation. Une inscription de dernière minute pourra être prise en compte, à titre exceptionnel seulement si il reste de la place, pour les séjours avec nuitée(s), une inscription allant de 15 jours à plusieurs mois avant la date de séjour pourra être demandée. Pour pouvoir s'inscrire à l'ALSH, l'enfant doit être âgé de 6 ans, être à jour dans ses vaccins. Les enfants ne pourront pas être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Les inscriptions se font par écrit :

accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr

L'accès à l'ALSH est soumis à l'inscription préalable de l'enfant avec le dossier complet puis pour chaque période scolaire. Pour pouvoir s'inscrire à l'ALSH, l'enfant doit être scolarisé dans une école de la commune de St Léonard de Noblat, être à jour dans ses vaccins. Les enfants ne pourront pas être accueillis en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Les inscriptions se font par écrit, via la fiche de réservation transmise par mail aux familles.

periscolaire@ville-saint-leonard.fr

Le fonctionnement général des ALSH est défini par leurs projets éducatifs et pédagogiques. Ils sont à disposition sur les différentes structures.

A son arrivée, l'enfant doit être amené auprès de l'équipe d'animation à l'intérieur de la ⚠ Un enfant ne doit pas être laissé seul sur le parking de l'ALSH. structure.

### LES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS SONT EN LIGNE SUR NOS SITES :



http://foyer-rural-saint-leonard.fr



Enfance Jeunesse St Léo



Foyer\_rural\_saint\_leonard87





https://www.ville-saint-leonard.fr



Ville de Saint-Léonard de Noblat



ville\_de\_st\_leonard-de-noblat

































#### TARIFS MERCREDIS APRES-MIDI ET VACANCES HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT

Fager Rural Sentre rocial Pricesard de flobial	

TRANCHES QF	JOURNEE VACANCES	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	FORFAIT SEMAINE
de 0 à 400	12,00 €	7,00 €	8,00€	55,00 €
de 401 à 769	13,00 €	8,00 €	9,00€	60,00 €
de 770 à 1200	14,00 €	9,00 €	10,00€	65,00 €
1201 et +	15,00 €	10,00 €	11,00 €	70,00 €

Les sorties ou activités spécifiques sont facturées entre 5€ et 20€ en supplément TARIFS MERCREDIS APRES-MIDI ET VACANCES HABITANTS HORS COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT



	TRANCHES QF	JOURNEE VACANCES	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	FORFAIT SEMAINE
- 1	de 0 à 400	13,00 €	9,00 €	10,00€	60,00 €
	de 401 à 769	14,00 €	10,00 €	11,00 €	65,00 €
1	de 770 à 1200	16,00 €	11,00 €	12,00€	70,00 €
	1201 et +	17,00 €	12,00 €	13,00€	75,00 €

Les sorties ou activités spécifiques sont facturées entre 5€ et 20€ en supplément

#### TARIFS ACCUEIL ET ALSH MERCREDI MATIN - HABITANTS COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT



TRANCHES QF	ACCUEIL matin	ACCUEIL soir (avec goûter)	ACCUEIL matin et soir ALSH mercredi matin (sans repas)	FORFAIT MENSUEL
de 0 à 400	1,65 €	2,35 €	3,35 €	43,00 €
de 401 à 769	1,75 €	2,45 €	3,45 €	44,00 €
de 770 à 1200	1,85 €	2,55 €	3,55 €	45,00€
1201 et +	1,95 €	2,65 €	3,65 €	46,00€
tarif social*	1,00 €	1,50 €	2,00€	

<sup>\*</sup>sur demande des services sociaux

#### TARIFS ACCUEIL ET ALSH MERCREDI MATIN – HABITANTS HORS COMMUNE DE ST LEONARD DE NOBLAT



	TRANCHES QF	ACCUEIL matin	ACCUEIL soir (avec goûter)	ACCUEIL  matin et soir  ALSH  mercredi matin (sans repas)	FORFAIT MENSUEL
T	de 0 à 400	2,25 €	2,95 €	4,85 €	65,00€
	de 401 à 769	2,35 €	3,05 €	4,95 €	67,00€
t	de 770 à 1200	2,45 €	3,15 €	5,05 €	69,00€
T	1201 et +	2,55 €	3,25 €	5,15 €	71,00 €

### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE



maternelle	2,90€
élémentaire	3,10€
extérieur commune	4,10€
tarif social (sur demandes des services sociaux)	1,00€

familles résidant la commune : à partir du 3ème enfant, tarifs minorés de 50 %





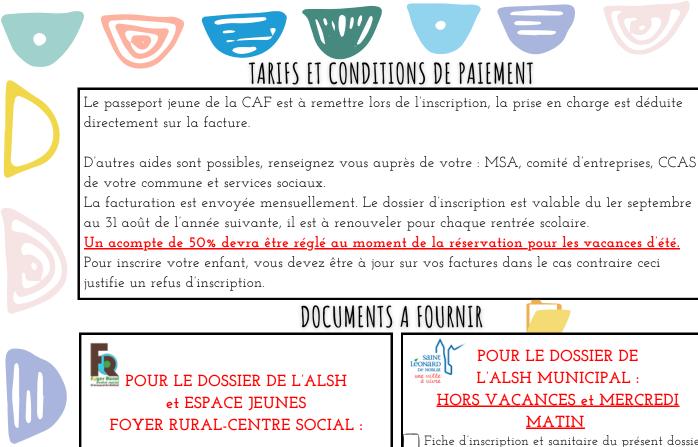














# VACANCES et MERCREDI APRES-MIDI

- Fiche d'inscription et sanitaire du présent dossier complétées et signées
- L. Copie des vaccinations à jour
- Jugement du tribunal (le cas échéant)
- Copie du dernier avis d'imposition <u>ou</u> attestation Q.F. de la CAF
- Attestation assurance scolaire et extra scolaire

#### POUR LE DOSSIER DE L'ALSH MUNICIPAL:

### HORS VACANCES et MERCREDI

- Fiche d'inscription et sanitaire du présent dossier
- Copie des vaccinations à jour (si nouvelle inscription)
- Copie du livret de famille (si nouvelle inscription)
- ] Jugement du tribunal (le cas échéant)
  - Justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u>
- Copie du dernier avis d'imposition ou attestation
- Q.F. de la CAF (à renouveler tous les ans)
- Attestation assurance scolaire et extra scolaire (pour l'année scolaire à venir)
- Certificat de radiation de l'ancienne école (si nouvelle inscription)
- 7 Courrier de dérogation de la commune de domicile (si domiciliés hors St Léonard et nouvelle inscription)
- Copie carte d'identité ou passeport des représentants légaux (si nouvelle inscription)





\* Dans le cadre du Règlement Européen sr la protection des données (RGPD) 2016/679, les informations recueillies sont nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis. Ces informations sont conservées durant toute la période de fréquentation des activités par l'enfant puis archivées pour une durée de 10 ans ou fixée par les obligations légales de conservation. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et rectification auprès du délégué à la protection des données de la commune de Saint Léonard de Noblat, enregistré auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés sous la référence DPO-61986. Rappel : l'article 16 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant consacre le droit au respect de sa vie privée, ce qui implique notamment le respect de son droit à l'image. Lorsque l'enfant est trop jeune pour exprimer son consentement de façon autonome et éclairée (compréhension des enjeux et des conséquences), il importe de lui fournir les explications adaptées à son âge et de s'assurer autant qu'il est possible, compte tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion au projet.

Conformément au décret n°2002-883 du 03 mai 2002, les ALSH de St Léonard de Noblat ont fait l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès du SDJES 87 rattaché depuis à la DSDEN depuis le ler janvier 2021.





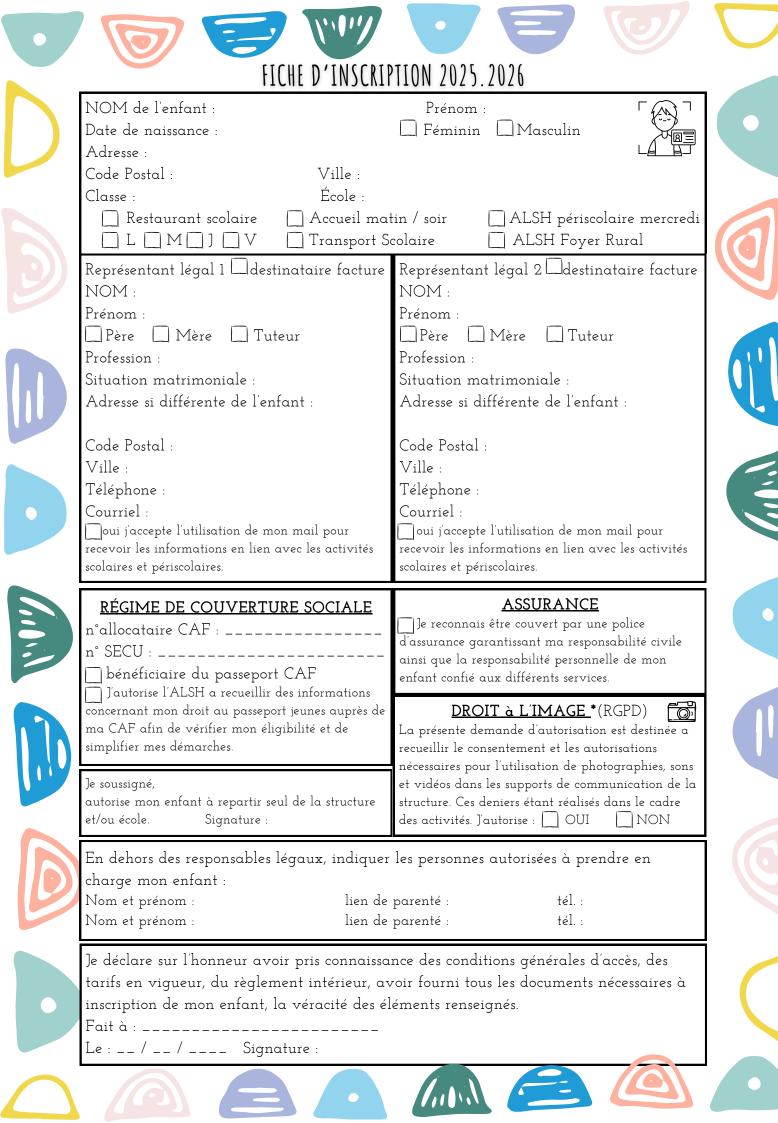


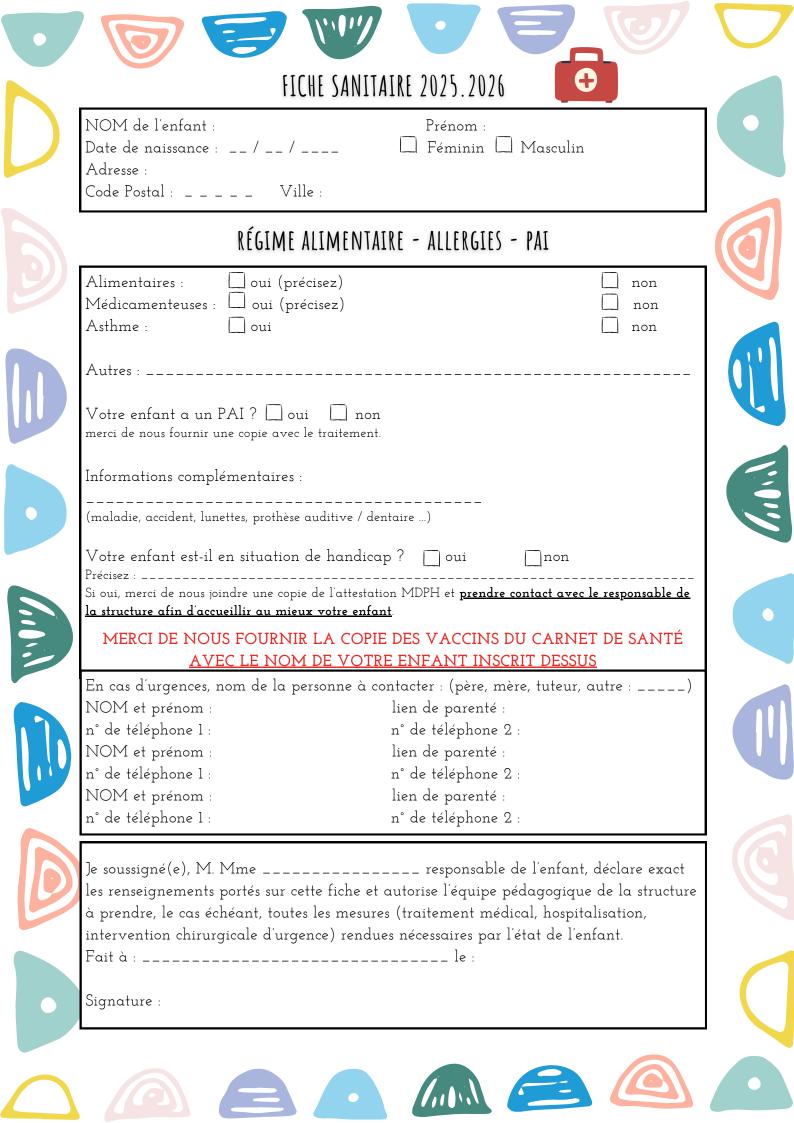






















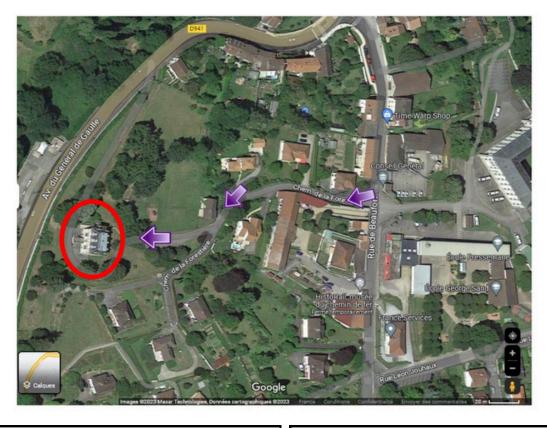














## ALSH MERCREDI AP-MIDI et VACANCES SCOLAIRES

Mme Sèverine JALOUNEIX
Directrice Coordinatrice
05.55.56.ll.l8 / 05.55.56.67.63
accueil-loisirs@foyer-rural-saint-leonard.fr

# ESPACE JEUNES MERCREDI AP-MIDI et VACANCES SCOLAIRES

M. Jean COLOMBET animateur jeunesse 05.55.56.11.18 / 07.49.49.02.48. jeunesse@foyer-rural-saint-leonard.fr

# ALSH MERCREDI MATIN et PERIODES SCOLAIRES (matin et soir)



Mme Marie-Charlotte SANTANA
Responsable du service jeunesse
Affaires scolaires-périscolaires
06.78.17.97.53
05.55.56.92.10.
periscolaire@ville-saint-leonard.fr

Equipe d'animation 05.55.56.67.63. / 06.42.39.73.44













